

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**



Version: 17.2 remplace la version 17.1

Date de révision: 22/08/2018

Selon: (UE) Nombre 2015/830

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit** SPOTCHECK® SKD-S2

**Fiche produit** Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:** développeur solvant utilisé dans ressuage.

**Utilisations déconseillées:** Ce produit est recommandé pour toute utilisation autre que les utilisations identifiées ci-dessus.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Service Chimie S.A. - 5 place de l'église - 77400 St Thibault - France

Téléphone: +33 (0) 164 308 922 - Fax: +33 (0) 164 308 749

Service Chimie S.A. - Site Web: www.service-chimie.fr

**1.4 1.4. Numéro d'appel d'urgence** 112

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

**Danger physique et chimique** Flam. Liq. 2 H225

**Danger pour la santé** Eye Irrit. 2 H319 STOT SE3 H336

**Danger environnemental** -

**Information additionnelle** EUH066

Pour le texte intégral des mentions de danger et de danger de l'UE, voir la section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Les pictogrammes de danger:**



**Mot de signal:** Danger

**Mentions de danger:**  
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence:**  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser la mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche ou autre matériau inerte pour l'extinction.

---

<b>Déclaration de précaution supplémentaire (s):</b>	P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P264: Se laver soigneusement après manipulation. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501: Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux ou point de collecte spéciale.
--	---

---

<b>Déclarations EUH:</b>	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------------------------	--

---

<b>Ingrédients dangereux:</b>	Acétone, Propan-2-ol
-------------------------------	----------------------

---

### 2.3 Autres dangers

---

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif dans l'air.

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

N / A

### 3.2 Mélanges

(A) Ingredient name	(B) CAS number	(C) EC number	(D) REACH registration number	(E) % weight	(F) Classification according to Regulation (EC) number 1272/2008 [CLP]	(G) Additional information
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	< 75	Flam. Liq 2: H225 Eye Irr. 2: H319 STOT SE3: H336	None
Acetone	67-64-1	200-662-2	01-2119471330-49	< 25	Flam. Liq 2: H225 Eye Irr. 2: H319 STOT SE3: H336	EUH066
Talc	14807-96-6	238-877-9	Exempted in accordance with Annex V.7	< 3	Not classified.	Has WEL.
Aluminium Hydroxide	21645-51-2	244-492-7	01-211952-9246-39	< 3	Not classified.	Has WEL.
Calcium Carbonate	471-34-1	207-439-9	01/2119486795-18	< 3	Not classified.	Has WEL.

(A) Nom des composants. (B) N ° de CAS. (C) Numéro CE. (D) le numéro d'enregistrement de REACH. (E)% en poids. (F) Classification selon le règlement (CE) numéro 1272/2008 CLP]. (G) Informations complémentaires.

Note: Mention de danger (s) dans cette section s'appliquent uniquement aux matières premières, pas nécessairement aux produits finis. \* Voir la section 16 pour le texte mention de danger (s) dans son intégralité.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Remarques générales:</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
<b>Après inhalation:</b>	À l'air frais. Garder au repos. Si elle ne respire pas la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Après contact avec la peau:</b>	Rincer à l'eau, si possible au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 10 minutes. Vérifier et enlever les lentilles de contact si facile à faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Après l'ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Auto-protection du secouriste</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Si l'on soupçonne que le mélange est encore présente, porter un équipement de protection individuelle approprié.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes / effets</b>	Irritation des yeux. Aucun effet retardé connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun connu.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Le dioxyde de carbone, une mousse, un produit chimique sec, brouillard d'eau ou de spray.
--	---

<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau.
--	-------------------------------

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Evacuate immediate area. Shut off 'fuel' to fire. If possible, keep unaffected containers cool with water spray.

<b>Risque d'incendie:</b>	Smoke, soot and oxides of carbon. Burning vapour may give off toxic fumes.
---------------------------	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Cool containers exposed to flames with water until well after the fire is out. Self contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn. Fire water run-off must not be allowed to contaminate ground, or enter drains, sewers or water courses.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suitable protective equipment (see Section 8) should be worn to prevent any contamination of skin, eyes and personal clothing.

**Pour les non-secouristes:** Remove ignition source. Avoid breathing vapours, mist or gas. Ensure adequate ventilation.

**Pour les secouristes:** Keep unnecessary people at a safe distance. Remove ignition source. Avoid breathing vapours, mist or gas. Ensure adequate ventilation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer l'Agence de l'environnement ou les autorités de l'eau si un déversement important se produit. Empêcher le produit de contaminer le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aérez bien. Éliminer les sources d'inflammation. Prendre des mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

**Pour rétention:** Contenir le déversement, et collecter le matériau absorbant non-combustible (par exemple du sable, la terre, la terre de diatomées, la vermiculite). Placer dans un conteneur pour l'élimination approuvée par l'ONU. Les déversements importants devraient être pompés (à l'aide d'une pompe anti-explosion mis à la terre) dans l'ONU a approuvé des conteneurs en attendant l'élimination. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales / nationales.

**Pour nettoyage:** Site rincer abondamment à l'eau, qui ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Autres informations:** Aucune autre information.

### 6.4 Référence sections à d'Autres

For Personal Protective Equipment see Section 8. For disposal information see Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection:</b>	Porter des vêtements de protection appropriés tels que des gants résistant aux produits chimiques, un tablier et des lunettes / masque facial pour protéger contre les éclaboussures. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols ou de brouillards. Assurer une ventilation adéquate lors de l'utilisation.
<b>Les mesures visant à prévenir les incendies</b>	Conserver à l'écart de toute source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Laver soigneusement après utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de stockage:</b>	Conserver dans un endroit frais et sec loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Garder les contenants en plein soleil. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.
<b>Matériaux d'emballage</b>	Conserver dans l'emballage d'origine.
<b>Température de stockage:</b>	10 ° C à 30 ° C
<b>Pour plus d'informations</b>	Faire tourner le stock et vérifier régulièrement les articles endommagés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>recommandations:</b>	Utilisez uniquement pour les applications contrôle non destructif (CND).
<b>Secteur industriel solutions spécifiques:</b>	Voir la fiche technique du produit pour plus d'informations.



## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Occupational exposure limit values: Occupational exposure figures have been set for some of the components of this preparation based on GESTIS International Limit Values or manufacturers' recommendation.

Ingredient name	Country <b>OTHER COUNTRIES:</b> Click on ingredient name	Limit value - 8 hours		Limit value - short term	
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Propan-2-ol ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Propan-2-ol.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Propan-2-ol.html</a> )	UK	400	999	500	1250
	Germany (AGS)	200	500	400 (1)	1000 (1)
	Sweden	150	350	250 (1)	600 (1)
Acetone ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Acetone.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Acetone.html</a> )	UK	500	1210	1500	3620
	Germany (AGS)	500	1200	1000 (1)	2400 (1)
	Sweden	250	600	500 (1)	1200 (1)
	EU	500	1210		
Talc ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Talc.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Talc.html</a> ) (respirable dust)	UK		1		
	Germany		2		
	Sweden		1		
Aluminium hydroxide ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Aluminium-hydroxide-containing-dusts.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Aluminium-hydroxide-containing-dusts.html</a> ) (respirable dust)	Germany (DFG)		1.5		
Calcium carbonate ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Calcium-carbonate.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Calcium-carbonate.html</a> ) (respirable aerosol)	UK		4		
Calcium carbonate ( <a href="http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Calcium-carbonate.html">http://eu.magnaflux.com/mdprit/uploads/Calcium-carbonate.html</a> ) (inhalable dust)	UK		10		

(1) 15 minutes average value.

**OTHER COUNTRIES:** Click on ingredient name in table above.

Data obtained from GESTIS International Limit Values, EH40, supplier's SDS.

Note: Where no specific short-term exposure limit is listed, a figure three times the long-term exposure limit should be used.

Derived No Effect Level (DNEL) - Acetone

End user	Exposure route	Exposure time	Effects	DNEL
Worker	Inhalation	Long term	Systemic	1210 mg/m <sup>3</sup>
Worker	Inhalation	Short term	Local	2420 mg/m <sup>3</sup>
Worker	Dermal	Long term	Systemic	186 mg/kg bw/day

End user	Exposure route	Exposure time	Effects	DNEL
Worker	Inhalation	Long term	Systemic	500 mg/m <sup>3</sup>
Worker	Dermal	Long term	Systemic	888 mg/kg/day

Derived No Effect Level (DNEL) - Aluminium Hydroxide

End user	Exposure route	Exposure time	Effects	DNEL
Worker	Inhalation	Long term	Systemic	10.76 mg/m <sup>3</sup>
Worker	Inhalation	Short term	Local	10.76 mg/m <sup>3</sup>

Derived No Effect Level (DNEL) - Calcium Carbonate

End user	Exposure route	Exposure time	Effects	DNEL
Worker	Inhalation	Long term	Systemic	10 mg/m <sup>3</sup>
Worker	Inhalation	Long term	Local	4.26 mg/m <sup>3</sup>

Note: The Derived No Effect Level (DNEL) is an estimated safe level of exposure that is derived from toxicity data in accordance with specific guidance within the European REACH regulation. The DNEL may differ from an Occupational Exposure Limit (OEL) for the same chemical. OELs may be recommended by an individual company, a government regulatory body or an expert organization, such as the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits (SCOEL) or the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH). OELs are considered to be safe exposure levels for a typical worker in an occupational setting for an 8-hour work shift, 40 hour work week, as a time weighted average (TWA) or a 15 minute short-term exposure limit (STEL). While also considered to be protective of health, OELs are derived by a process different from that of REACH.

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

	Acetone	Propan-2-ol	Aluminium Hydroxide	Calcium Carbonate
Water - fresh water	10.6 mg/l	140.9 mg/l	No hazard identified	No data
Water - marine water	1.06 mg/l	140.9 mg/l	No hazard identified	No data
Water - intermittent release	21 mg/l	140.9 mg/l	No hazard identified	No data
Sediment - fresh water	30.4 mg/kg dw	552 mg/kg	No data	No data
Sediment - marine water	3.04 mg/kg dw	552 mg/kg	No data	No data
Soil	33.3 mg/kg dw	28 mg/kg	No data	No data
Sewage treatment plant	100 mg/l	2251 mg/kg	No hazard identified	100 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Concentrations of product vapours and mists in the working atmosphere must be kept as low as is reasonably practicable. Exposure should be minimised by the use of appropriate containment, engineering control and ventilation measures. Where this is not possible, personal protective equipment should be worn as indicated below where appropriate.

### Contrôles d'ingénierie appropriés:

Provide adequate ventilation, including appropriate local extraction, to ensure that the defined occupational exposure limits are not exceeded. Provide eye wash station. If ventilation is insufficient, suitable respiratory protection must be provided.

### Protection des yeux:

Safety glasses with side-shields conforming to EN166.

**Protection de la peau - la main:**

Protective gloves conforming to EN374-3. Use chemical resistant gloves recommended by glove manufacturer as being suitable for isopropyl alcohol, if hand exposure is unavoidable. Protective gloves made of Butyl and Nitrile are suitable although other types may be more suitable in other circumstances. For prolonged exposure, recommended gloves with protective index 6, > 480 minutes permeation time according to EN374. As the product is a preparation, consult the glove manufacturer for exact breakthrough time. Glove manufacturer's directions for use should be observed.

**Protection de la peau et du corps:**

Wear impervious, flame retardant antistatic protective clothing. The type of protective equipment must be selected according to the concentration and amount of dangerous substance at the specific workplace.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un respirateur avec cartouche de filtre du type à cartouche appropriée si la pulvérisation dans des zones confinées ou non ventilés. Type d'appareil respiratoire AX (EN371). Pour le type d'utilisation de protection de niveau supérieur ABEK-P3 (UE EN 143) cartouches de respirateur. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes CEN.

**risques thermiques**

N'est pas applicable

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

Éviter tout rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Apparence:</b>	Liquide blanc mobile
<b>Odeur:</b>	Solvant - alcoolique
<b>Seuil de l'odeur:</b>	Pas de données disponibles
<b>pH:</b>	neutre
<b>Point de fusion / point de congélation:</b>	Pas de données disponibles
<b>Point d'ébullition:</b>	75 ° C
<b>Point d'éclair (PMCC):</b>	-6 ° C
<b>Taux d'évaporation (BuAc = 100):</b>	250
<b>Inflammabilité (solide, gaz) Limites (dans l'air):</b>	Pas de données disponibles
<b>Limites explosives:</b>	2 - 15% (% en volume)
<b>Pression de vapeur:</b>	138 mm Hg à 38 ° C
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	> 1
<b>Densité relative:</b>	0,88 g / cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité:</b>	87%
<b>Coefficient de partage: n-octanol / eau:</b>	+ 0,05 (Propan-2-ol)
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	Pas de données disponibles
<b>Température de décomposition:</b>	Pas de données disponibles
<b>Viscosité, cinétique (ASTM D445):</b>	<10 mm <sup>2</sup> / s à 20 ° C
<b>Propriétés explosives:</b>	Pas de données disponibles
<b>Propriétés oxydantes:</b>	Pas de données disponibles
<b>Remarque: les propriétés se rapportent au produit en vrac que, sauf indication contraire.</b>	

### 9.2 Autres informations

Aucune autre information.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Pas de données disponibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation et les applications.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de données disponibles.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Conserver à l'écart des sources d'inflammation, des surfaces chaudes et la lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	agents oxydants forts. Les acides et alcalis.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Fumée, la suie et des oxydes de carbone lors de la combustion.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques FR L 133/42 Journal officiel de l'Union européenne 31.5.2010: basée sur les données des composantes matières.

**Toxicité aiguë - orale:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité aiguë - cutanée:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité aiguë - inhalation:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Corrosion cutanée / irritation:** EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau et la fissuration

**Lésions oculaires graves / irritation:** Irrit Eye. 2 H319: Provoque une irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Sensibilisation de la peau:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Mutagenicité des cellules germinales:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Cancérogénicité:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité pour la reproduction:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**STOT exposition unique:** STOT SE3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Voie d'exposition: Inhalation et orale.

**STOT exposition répétée:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

**Danger par aspiration:** Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas respectés.

#### Informations sur les voies d'exposition probables et les effets potentiels sur la santé:

**Inhalation:** Les concentrations de vapeurs au-dessus des niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peut causer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

**Ingestion:** L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tube digestif. L'absorption de grandes quantités peut provoquer des effets systémiques.

**Lentilles de contact:** Ce mélange est classé comme un irritant pour les yeux.

**Contact avec la peau:** contacts fréquents ou prolongés avec le produit peut produire une irritation et / ou la sécheresse de la peau et à la fissuration. Produit aura un effet déshuillement sur la peau.

**Toxicité Résultats des tests: à partir des données pour les matériaux composants, le cas échéant.**

Acétone

Toxicité aiguë - par voie orale	DL50 (rat)	5800 mg / kg
Toxicité aiguë - cutanée	LD50 (lapin)	> 7400 mg / kg
Toxicité aiguë - inhalation	LC50 (rat)	76 000 mg / l (vapeurs) 4h

Propan-2-ol

Toxicité aiguë - par voie orale	DL50 (rat)	4700 - 5800 mg / kg
Toxicité aiguë - cutanée	LD50 (lapin)	13 000 mg / kg
Toxicité aiguë - inhalation	LC50 (rat)	19 000 ppm / 8h

Hydroxyde d'aluminium

Toxicité aiguë - par voie orale	DL50 (rat)	> 2000 mg / kg
Toxicité aiguë - inhalation	LC50 (rat)	> 2,3 mg / l (4 h)

Carbonate de calcium

Toxicité aiguë - par voie orale	DL50 (rat)	> 5000 mg / kg
---------------------------------	------------	----------------

**Autres informations**

Aucune autre information.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Acétone

Poisson	Onchorhynchus mykiss	CL50	96h	5540 mg / l
Invertébrés aquatiques	Daphnia pulex	CE50	48h	8800 mg / l
Invertébrés aquatiques	daphnies magna	EC10	28 jours	2212 mg / l
Micro-organismes	boues activées	EC10	30 minutes	1000 mg / l

Propan-2-ol

Poisson	CL50	96h	9640-10 400 mg / l
Daphnie	CE50	48h	7550-13 299 mg / l
Algues	IC50	72h	> 1000 mg / l

Carbonate de calcium

Poisson	CL50	96h	> 200 mg / l
Daphnie	CE50	48h	> 1000 mg / l
Algues	IC50	72h	> 10 000 mg / l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Propane-2-ol: Acétone facilement biodégradable: facilement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Cette préparation ne contient pas de substances qui devraient être bioaccumulables.

**Coefficient de partage: n-octanol / eau (log K<sub>ow</sub>)**

0,05 (propan-2-ol) -0,24 @ 20 ° C (acétone)

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

3 (acétone)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit s'évapore dans l'atmosphère des surfaces d'eau et du sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances jugées comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.



## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales. Demander l'avis d'un entrepreneur d'élimination des déchets pour l'élimination dans un établissement agréé conformément à la législation nationale.

**Produit / emballage disposition:** Les contenants vides peuvent contenir des résidus et des vapeurs inflammables. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas enlever les étiquettes.

**Code de déchets / Désignation des déchets à la plus faible** 14 06 03 \* autres solvants et mélanges de solvants.

REMARQUE: Les codes de déchets sont attribués sur la base des utilisations les plus courantes de ce produit et peuvent ne pas refléter les contaminants résultant de l'utilisation réelle. Les producteurs de déchets doivent évaluer le processus réel utilisé lors de la production des déchets et de ses contaminants afin d'attribuer le code des déchets approprié (s).

**Traitement des déchets - les informations pertinentes** Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales. Demander l'avis d'un entrepreneur d'élimination des déchets pour l'élimination dans un établissement agréé conformément à la législation nationale.

**Evacuation des eaux usées - les informations pertinentes** Ne pas vider dans le drain.

**Autres recommandations d'élimination** Utilisez un entrepreneur de déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Numéro ONU (ADR)	UN1993
Numéro ONU (IMDG)	UN1993
Numéro ONU (IATA)	UN1993

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (mélange Isopropanol & Acétone)
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (mélange Isopropanol & Acétone)
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (mélange Isopropanol & Acétone)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	3
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	3
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	3

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (IATA)	II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement (ADR)	Non
Dangers pour l'environnement (IMDG)	Polluant marin: Non
Dangers pour l'environnement (IATA)	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

---

EMS - FE, SD  
Code d'action d'urgence - 2YE du  
danger (ADR) - 33

---

---

---

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

---

N'est pas applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement de l'UE

Cette fiche de données est conforme aux exigences du règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

fiche de données de sécurité requis par EC-Règlement 1907/2006 et REACH Annexe II Amendement (UE) n ° 2015/830.

#### Les réglementations nationales (Allemagne):

**Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution de l'eau):** WGK1 - Faible risque pour les eaux

**TechnischeAnleitungLuft (TA-Luft)** Classe 5.2.5 substances organiques, à l'exception des poussières

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce produit par le fournisseur.

## SECTION 16: Autres informations

### Indication de changements:

Version mise à jour 17.1 à la section 1.4.

### Abréviations et acronymes

**ADR** : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord relatif au Transport européen Route par international des marchandises Dangereuses)  
**CAS No** : Chemical Abstracts Service de  
**CEN** : Comité européen de normalisation  
**CLP** : classification, à l'étiquetage emballage; Règlement (CE) n ° 1272/2008  
**ECHA** : Agence européenne des produits chimiques  
**CE50** : concentration efficace demi - Maximal  
**Numéro CE** : Einecs et ELINCS  
**EINECS** : Inventaire européen des substances commerciales existantes  
**ELINCS** : Liste européenne des substances chimiques notifiées  
**SGH** : Système général harmonisé  
**IATA** : Association internationale du transport aérien  
**OACI** : Organisation internationale de l'aviation civile  
**IMDG** : Code maritime international des marchandises dangereuses  
**CL50** : concentration létale à 50% d'une population de test  
**DL50** : Dose létale à 50% d'une population de test  
**MPI** : Inspection de particules magnétiques  
**NDT** : Non-Destructive Testing  
**OEL** : Limite d'exposition professionnelle  
**PBT** : persistant, bioaccumulable et toxique  
**PMCC** : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
**EPI** : Equipements de protection individuelle  
**REACH** : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques CE (No) 1907/2006  
**RID** : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Transport international de Règlement concernant le Dangereuses par des goods chemin de fer de)  
**FDS** : Fiche de données de sécurité  
**STOT RE** : organe cible Toxicité, exposition répétée  
**STOT SE** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
**TA-Luft** : Instructions techniques sur le contrôle qualité de l'air (Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft)  
**vPvB** : Très persistant et très bioaccumulable  
**WEL** : Valeurs limites d'exposition en milieu de travail  
**WGK** : Allemand eau Classe de risque (Wassergefährdungsklasse)

### Littérature et sources de données clés

Supplier's safety data sheets for components listed in Section 3.  
European Chemicals Agency, <http://echa.europa.eu/> (<http://echa.europa.eu/>)  
GESTIS International Limit Values Database,  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx) ([http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx))  
Occupational Exposure Limits EH40/2005.  
Commission regulation (EU) 2015/830.  
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002.  
Hazardous waste regulations 2005.  
Health & Safety at Work Act 1974.  
Regulation (EC) 1907/2006 (REACH)

## Classification et la procédure employée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classification selon le numéro du règlement (CE) 1272/2008		Procédure de classification	
Flam. Liq. 2: H225		Méthode d'essai	
Irr Eye. 2: H319		Calcul	
STOT SE3: H336		Calcul	
EUH066		Calcul	

### Mentions de danger (numéro et texte intégral):

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Code de la classe et catégorie de danger

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Flam. Liq. 2: Liquide inflammable

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.

### mesures en garde pertinentes (nombre et texte intégral):

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser la mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche ou autre matériau inerte pour l'extinction.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux ou point de collecte spéciale.

### Conseils de formation:

formation de sensibilisation aux dangers des produits chimiques, en incorporant l'étiquetage, fiches de données de sécurité (FDS), Équipement de protection individuelle (EPI) et de l'hygiène. évaluation des risques sur les risques chimiques. Fournir des informations adéquates, l'enseignement et la formation aux opérateurs.

## DÉSISTEMENT

Cette fiche de sécurité a été traduite de l'anglais en utilisant Google <sup>TM</sup> Traduire, un service tiers qui fournit des traductions automatisées du texte dans une page Web. Le contenu original de cette fiche de données de sécurité est en anglais, ce qui est toujours le plus précis. En choisissant une langue dans le menu Google Translate, l'utilisateur accepte les conséquences juridiques d'éventuelles lacunes ou des différences dans la traduction. En aucun cas nous serons responsables de toute perte ou dommage, y compris, sans s'y limiter, la perte ou les dommages indirects ou consécutifs, ou toute perte ou dommage découlant de la perte de données ou de bénéfices découlant de, ou en relation avec cette traduction.

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données présumées être à jour et exactes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne est faite en ce qui concerne les informations et recommandations contenues dans ce document. Nous ne assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets néfastes qui peuvent être causés par (incorrect) utilisation, la manipulation, l'achat, la revente, ou l'exposition à notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité, les règlements et ordonnances. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques pour les lieux de travail particulières et de prendre des mesures de gestion des risques adéquates conformément à la législation de mise en œuvre nationale des directives européennes 89/391/CEE et 98/24 CE modifiée par la directive 2014/27/UE.

<b>Sommaire de la révision</b>	<b>Commentaires de révision</b>	Cette FDS est valable à partir de la date de révision. Si vous avez besoin d'une FDS pour le produit fabriqué avant la date de révision s'il vous plaît nous contacter à support.eu@magnaflux.com
	<b>Version</b>	17.2 remplace la version 17.1
	<b>Date de révision</b>	22/08/2018

[Imprimer Fiche de Données de Sécurité](#)

### PDF Télécharger / Imprimer

Pour télécharger la fiche de données de sécurité générées au format PDF, s'il vous plaît utiliser l'une des deux options ci-dessous

Option 1: Téléchargez et installez PDF Creator ici (<http://www.pdfforge.org/pdfcreator/download>)

Option 2: Télécharger et installer Google Chrome ici (<https://www.google.com/chrome/>)